

## SANTÉ DES VAUDOIS: LA BARRE DES 7 MILLIARDS DE FRANCS BIENTÔT FRANCHIE

En 2013, les dépenses pour la santé dans le canton de Vaud se sont élevées à 6,9 milliards de francs, en hausse de 4,9 % par rapport à 2012. Comme l'année précédente, ce sont les dépenses pour l'ambulatoire hospitalier qui ont le plus progressé, suivies par celles du maintien à domicile. En incluant à la part des pouvoirs publics les aides individuelles des régimes sociaux, près du tiers des dépenses sont financées par la collectivité.

Durant l'année 2013, les coûts du système de santé générés sur le territoire vaudois se sont élevés à 6,9 milliards de francs, en hausse nominale de 4,9 % par rapport à 2012. L'indice des prix à la consommation ayant légèrement baissé entre 2012 et 2013 (-0,3 %), il s'ensuit que la hausse réelle s'établit à +5,1 %, soit légèrement plus que l'année précédente (+4,0 %). Rapportés à la population résidante, les coûts de la santé se sont élevés à 9384 francs, en hausse de 3,3 % par rapport à 2012.

A l'aune d'un produit intérieur brut (PIB) de 50 milliards de francs en 2013, le système de santé représente 13,9 % de la production cantonale, en légère hausse par rapport à l'année précédente (13,5 %). En 1996, soit lors de l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal), les coûts de la santé représentaient 11,5 % du PIB.

### 60 % DES COÛTS POUR L'AMBULATOIRE ET LES HÔPITAUX

Les prestataires de soins ambulatoires<sup>1</sup> ont absorbé 32 % des coûts du système de santé vaudois, suivis de près par les hôpitaux<sup>2</sup> (29 %). Viennent ensuite les prestataires de santé médico-sociaux avec 15 % (établissements pour personnes âgées ou handicapées et centres d'accueil temporaire), le commerce de détail avec 9 % (pharmacies, drogueries et commerces d'appareils thérapeutiques), les cliniques privées (8 %), le solde de 7 % se répartissant entre la formation et la recherche, les urgences, la prévention et l'administration du système de santé.

### FINANCEMENT DIRECT: DEUX TIERS PAR LES ASSUREURS-MALADIE ET LES MÉNAGES

Sous l'angle du payeur direct [T1], les assureurs-maladie et les ménages financent chacun 33 % des dépenses pour la santé. Viennent ensuite les pouvoirs publics avec 22 %: 18 % par le Canton, 3 % par les communes et 1 % par la Confédération. Les assureurs fédéraux<sup>3</sup> financent 5 % des dépenses. Finalement, 7 % des dépenses concernent la prise en charge de patients résidant dans un autre canton ou à l'étranger.

### AIDES INDIVIDUELLES: 10 % DES DÉPENSES DE LA SANTÉ

En ajoutant à la part des pouvoirs publics les aides individuelles des régimes sociaux où l'Etat se substitue aux ménages<sup>4</sup> [F2], soit 738 millions de francs en 2013, la part des dépenses pour la santé prises en charge par la collectivité passe de 22 % à 32 % (+10 points de pourcent), dont 25 % (+6 points) par le Canton. La participation des assureurs-

maladie baisse à 27 % (-6 points) et celle des ménages à 29 % (-4 points).

### L'AMBULATOIRE HOSPITALIER CONTINUE SA CROISSANCE

Avec 691 millions de francs (+12,8 %), les dépenses consenties dans le domaine ambulatoire hospitalier continuent leur croissance amorcée en 2012 (+9,3 %) [F1]. Depuis 1996, c'est le secteur qui a enregistré la plus forte progression: +8,0 % en moyenne annuelle, soit deux fois la croissance de l'ensemble des dépenses (+3,9 % en moyenne annuelle). Viennent ensuite le maintien à domicile (accueil à la journée des personnes âgées et soins à domicile) avec +7,4 % par rapport à 2012 et l'hospitalisation (+5,2 %). Avec des évolutions plus faibles que l'ensemble des dépenses, on trouve la libre pratique<sup>5</sup> (+3,6 %), le secteur médico-social (+3,5 %) et les autres dépenses (+1,5 %: formation, recherche, urgences, prévention, administration du système de santé). | AO

<sup>1</sup> Médecins, dentistes, physiothérapeutes et autres dispensateurs de soins médicaux ou paramédicaux, laboratoires d'analyse médicale.

<sup>2</sup> Activité stationnaire et ambulatoire.

<sup>3</sup> Assurance-accidents, assurance-invalidité et assurance-militaire.

<sup>4</sup> Subsidés aux primes d'assurance-maladie, aide à l'hébergement, etc.

<sup>5</sup> Prestataires de soins ambulatoires et commerce de détail.

Source des données: StatVD. Créa.

#### [T1] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PAYEUR DIRECT, VAUD, 2013

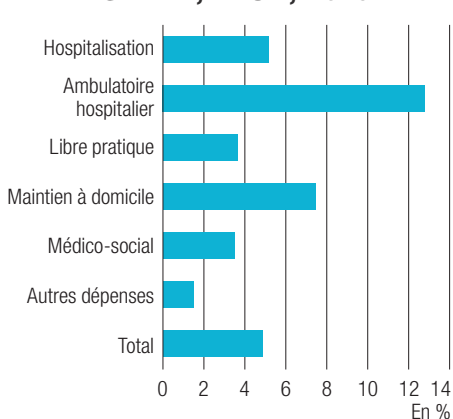
	En millions de francs	En %
Confédération	79	1,1
Canton	1 238	17,9
Communes	191	2,8
Assureurs-maladie <sup>1</sup>	2 312	33,4
Assureurs fédéraux	325	4,7
Ménages <sup>2</sup>	2 283	33,0
Patients résidant hors du canton <sup>3</sup>	485	7,0
<b>Total</b>	<b>6 912</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Sans participation des assurés.

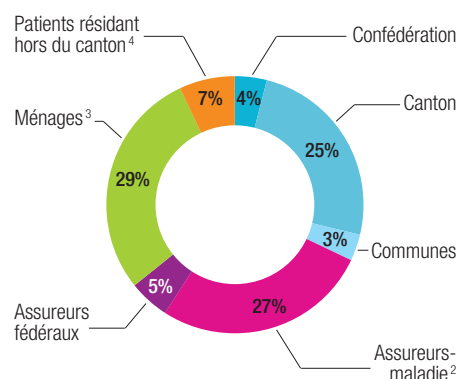
<sup>2</sup> Y compris participation des assurés.

<sup>3</sup> Prestations fournies dans le canton à une population résidant hors du canton de Vaud.

#### [F1] CROISSANCE DES COÛTS DE LA SANTÉ, VAUD, 2013



#### [F2] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PAYEUR FINAL<sup>1</sup>, VAUD, 2013



<sup>1</sup> En incluant les aides individuelles à la part des pouvoirs publics.

<sup>2</sup> Sans participation des assurés.

<sup>3</sup> Y compris participation des assurés.

<sup>4</sup> Prestations fournies dans le canton à une population résidant hors du canton de Vaud.